CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du	mercredi 5 novembre 2008
Présidence de	Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, Président
Concerne :	Préavis 16-2008 ABROGATION DU REGLEMENT POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE DU 17 FEVRIER 1993

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 16-2008 du 24 septembre 2008,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,

décide

d'approuver l'abrogation du Règlement pour la fourniture d'électricité du 17 février 1993, avec effet au 1er janvier 2009.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le Président — La secrétaire

Jean-Marc CHEVALLAZ — Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 6 novembre 2008